

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

---

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO  
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CE261

présenté par

Mme Meynier-Millefert, M. Ardouin, Mme Piron, M. Falorni, M. Vojetta et M. Bouyx

-----

### ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« ainsi que de l'ensemble des logements indispensables à l'accueil sur le territoire des futurs employés tels que chiffré dans les différents de documents de planification urbaine. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les projets économiques ou industriels d'envergure nationale, certains vont engendrer la création de plusieurs centaines voire milliers d'emplois. Inéluctablement, et notamment dans des secteurs géographiques en manque de logement, il risque de manquer de structures pour loger les employés à proximité de leurs lieux de travail. Il paraît donc cohérent d'intégrer, lors de l'implantation d'un projet d'ampleur nationale, une estimation des besoins en logements compte tenu, localement, des situations spécifiques en la matière.